

Prix de l'alimentation

M. McGrath: Car quelques rares sorties de partisanerie mises à part, le député s'est révélé un bon président d'un comité très spécial et très important. C'est d'autant plus difficile à comprendre pourquoi il n'a pas proposé l'adoption de ce rapport. Il y aurait lieu de rappeler que ceux qui sont nommés présidents de comités de la Chambre oublient trop souvent qu'ils sont les représentants de Votre Honneur, et qu'ils ont, par le fait même, des devoirs spéciaux dont ils devraient s'acquitter de la même façon juste, impartiale et objective dont fait preuve Votre Honneur à la Chambre. Mais trop souvent, monsieur l'Orateur, il n'en est rien, malheureusement. C'est encore pire en vertu du nouveau Règlement de la Chambre.

• (1530)

Il serait peut-être bon de se rappeler que la création de ce comité spécial a été la solution du gouvernement aux graves problèmes de l'inflation et à ses effets sur la hausse des prix des denrées alimentaires. Il a été question de ce comité pour la première fois dans le discours du trône, à l'ouverture de la présente session, le 4 janvier de cette année, alors que le gouvernement a fait allusion au grave problème de l'inflation et à sa détermination de protéger le pouvoir d'achat du dollar canadien. Voici le texte exact:

... de protéger le dollar canadien, dont dépend le pouvoir d'achat des Canadiens.

Le discours du trône signalait plus loin:

Bien que les prix des denrées alimentaires se soient quelque peu stabilisés au Canada depuis un mois ou deux, le Gouvernement accorde une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir, dans l'avenir, la tendance mondiale à l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

La Chambre a rejeté l'idée d'un comité spécial mixte, et elle a eu parfaitement raison, je crois. Il serait bon de se rappeler que, depuis le 4 janvier, quand le gouvernement a fait tenir ces propos à Son Excellence, le Canada a connu le pire taux d'inflation en 22 ans et l'augmentation la plus forte du prix des aliments depuis la guerre de Corée.

Le discours du trône prononcé en janvier accordait une très grande priorité à ce qu'il appelait la poursuite d'une stabilité raisonnable des prix. Je pourrais faire remarquer que ces propos sont aussi vides et dénués de sens que ceux qu'a tenus le ministre des Finances (M. Turner) dans son exposé du 19 février sur le budget, budget qui était censé réduire le chômage, arrêter la hausse du prix des aliments et même réduire les prix de certains articles précis. Comme l'a si bien dit le chef de l'opposition (M. Stanfield), ce budget est une mauvaise plaisanterie. Malheureusement, ce sont les travailleurs canadiens qui font les frais de la plaisanterie.

D'après le rapport d'août de la Banque du Canada, notre pays connaît la hausse la plus importante et la plus rapide des coûts de l'alimentation et un taux d'inflation supérieur à celui des six autres grands pays industrialisés de l'Ouest membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, l'OCDE. Il convient également de se rappeler que, depuis le grand exposé oratoire du discours du trône et le budget du ministre des Finances en février dernier, nous avons eu beaucoup de chômage, des taux d'intérêt et des prix de produits alimentaires élevés.

Il y a eu cinq augmentations des taux d'intérêt depuis ce temps et ce qui revient à un taux d'inflation de 8.3 p. 100 et une augmentation annuelle de 15.8 p. 100 du prix des aliments pendant la période d'août 1972 à août 1973. Le taux général d'augmentation pour les huit premiers mois de cette année a été de 6.6 p. 100 pour l'indice des prix à la consommation et une augmentation de 12.9 p. 100 pour le

[M. McGrath.]

coût de l'alimentation. Vous pouvez constater, monsieur l'Orateur, que la plus forte augmentation s'est produite depuis le discours du trône dans lequel étaient exprimées l'inquiétude causée par la hausse des prix des produits alimentaires et la nécessité de protéger le revenu des Canadiens, et aussi depuis l'exposé budgétaire du ministre des Finances destiné à enrayer l'inflation et à réduire le chômage. C'est pourquoi ce deuxième rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation revêt tellement d'importance.

Il est peut-être même plus important pour nous non seulement d'examiner les recommandations que renferme le deuxième rapport, présenté comme il convient à la Chambre en conformité des dispositions de cette motion, mais de réfléchir aux recommandations que renferme le premier rapport du comité spécial déposé à la Chambre le 3 avril et dont la motion d'adoption fut proposée le 17 avril. Il y a une bonne raison pour revenir au premier rapport, car la deuxième recommandation du deuxième rapport, une des plus importantes, exhorte le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le premier rapport. Une recommandation de ce genre dans un rapport de comité doit être, je pense, sans précédent.

Voici la deuxième recommandation contenue dans le rapport à l'étude:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans le premier rapport, notamment à propos de celle demandant qu'on étudie la possibilité d'appliquer des programmes en vue de fournir des denrées alimentaires aux Canadiens à faible revenu.

Le gouvernement n'a tenu compte que de deux des six recommandations qui figuraient dans le premier rapport, et encore ne les a-t-il appliquées qu'en partie. La première a trait à l'établissement d'une Commission de surveillance des prix des produits alimentaires. Il y a lieu de remarquer de quelle manière exactement le gouvernement a traité la recommandation portant sur l'adoption d'une mesure spéciale visant la création de ladite commission. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette partie de la recommandation du comité. Au lieu de cela, il a contourné le rapport du comité, déjoué la Chambre et établi la Commission aux termes des dispositions de la loi sur les enquêtes.

En vertu de la seconde recommandation que le gouvernement a appliquée en partie, les media d'information devaient recevoir davantage d'information destinée aux consommateurs.

Les quatre autres recommandations du premier rapport qui sont restées lettre morte demandaient au gouvernement d'appliquer certaines dispositions du projet de loi sur la concurrence relativement à la protection des consommateurs, un nouveau projet de loi régissant la teneur nutritive des denrées alimentaires vendues aux consommateurs et le libellé des étiquettes, ainsi que la mise sur pied de programmes financés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux visant à fournir des aliments à haute valeur nutritive, aux enfants, aux vieillards, aux personnes qui ne peuvent quitter leur foyer et aux nécessiteux car, monsieur l'Orateur, dès le mois de mars, alors que la Chambre avait été saisie de ces recommandations, il y avait des indices que le prix de la viande et de la volaille allait monter et que celui des aliments augmenterait en général.